

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 06.01.99.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 07.07.00 Bulletin 00/27.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : LEMFORDER NACAM SA Société anonyme — FR.

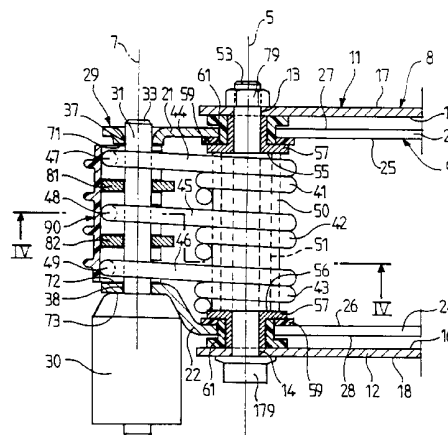
⑦2 Inventeur(s) : BEN RHOUMA ABDEL KARIM, DUVAL BENOIT et GALLOU LAURENT.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : MARTINET ET LAPOUX.

⑤4 DISPOSITIF D'ABSORPTION MODULABLE D'ENERGIE D'UNE COLONNE DE DIRECTION DE VEHICULE AUTOMOBILE.

⑤7 Un dispositif d'absorption modulable d'énergie d'une colonne de direction de véhicule automobile comprend un arbre de direction monté dans un tube-corps relié à un ensemble support fixé au châssis du véhicule. Le système d'absorption d'énergie modulable consiste en un nombre voulu d'enroulements (41, 42, 43) de section déterminée. Un élément support mobile (9) est relié à un élément support fixe (8) qui est solidaire du châssis du véhicule, afin de constituer l'ensemble support, et l'élément support mobile (9) est bloqué sur l'élément support fixe (8) à une valeur déterminée. Les enroulements (41, 42, 43) sont reliés à un axe de tenue (5) et à un axe d'accrochage (7). L'axe d'accrochage (7) est constitué par une tige de maintien (31), qui est mobile suivant son axe par l'intermédiaire d'un actionneur électrique (30), de manière à dérouler le ou les enroulements (s) concerné (s) en cas de choc.



**Dispositif d'absorption modulable d'énergie d'une
colonne de direction de véhicule automobile**

La présente invention se rapporte à un
5 dispositif d'absorption modulable d'énergie pour
colonne de direction de véhicule automobile.

Le dispositif selon l'invention s'applique
notamment à une colonne de direction réglable en
10 profondeur ou en inclinaison ou bien à une colonne de
direction réglable en profondeur et en inclinaison,
dont l'arbre de direction est monté dans un tube-
corps, qui est supporté et bloqué sur la carrosserie
à la position voulue. La colonne de direction
15 comprend un arbre de direction monté tournant dans un
tube-corps, qui est relié à un ensemble support fixé
au châssis du véhicule ou à un élément de la
carrosserie. L'invention peut s'appliquer également à
une colonne de direction non réglable ; dans ce cas,
20 le tube-corps est monté directement dans l'ensemble
support.

L'amélioration croissante de la sécurité sur les
colonnes de direction demande aux constructeurs de
25 maîtriser tous les paramètres des systèmes
d'absorption d'énergie. Ainsi, en ce qui concerne le
procédé d'absorption d'énergie au moyen de
déroulement d'un fil, qui est de plus en plus
sollicité sur les colonnes de direction, il est
30 envisagé de moduler cette absorption d'énergie
suivant les caractéristiques du conducteur et
notamment du poids du conducteur, qui agit sur le
volant en cas de choc.

Le but de la présente invention est de proposer un dispositif d'absorption modulable d'énergie, qui mette en œuvre des fils de forme simple et facile à réaliser, tout en permettant d'absorber exactement l'énergie à dissiper qui est demandée et qui tient compte des caractéristiques du conducteur, tout en se montant facilement dans l'encombrement des colonnes de direction existantes.

Selon un mode de réalisation, l'invention se rapporte à un dispositif d'absorption modulable d'énergie d'une colonne de direction de véhicule automobile, qui comprend un arbre de direction monté tournant dans un tube corps. Le tube-corps est relié à un ensemble support qui est fixé au châssis du véhicule. Le dispositif d'absorption modulable d'énergie agit dans une direction sensiblement parallèle à l'axe de direction de la colonne de direction.

Un élément support fixe est solidaire du châssis du véhicule, et un élément support mobile est relié à l'élément support fixe afin de constituer l'ensemble support. L'élément support mobile est relié et bloqué sur l'élément support fixe à une valeur déterminée afin que ce blocage cesse en cas de choc.

Le système d'absorption modulable d'énergie comporte :

- l'ensemble support,
- au moins un axe de tenue,
- au moins un axe d'accrochage,
- plusieurs enroulements d'absorption d'énergie,
- au moins une tige de maintien constituant l'axe de tenue ou l'axe d'accrochage.

Chaque axe de tenue est sensiblement perpendiculaire à l'axe de direction de la colonne, et il est disposé dans l'élément support fixe.

5 Chaque axe d'accrochage sensiblement perpendiculaire à l'axe de direction de la colonne, et il est disposé dans l'élément support mobile.

Les enroulements sont obtenus à partir d'un élément métallique de section déterminée ronde ou carrée, lesdits enroulements étant reliés aux axes de
10 tenue et d'accrochage correspondants.

Les enroulements sont montés sur un ou des rouleaux disposés sur l'axe de tenue correspondant solidaire de l'élément support fixe.

Les enroulements ont chacun une extrémité libre,
15 qui s'amarre à l'axe d'accrochage correspondant qui est disposé à l'extrémité de l'élément support mobile, ladite extrémité étant du côté du boîtier de direction, c'est-à-dire du côté opposé au volant de direction.

20 Chaque axe d'accrochage correspondant des enroulements ou chaque axe de tenue correspondant des enroulements est constitué par une tige de maintien, qui est mobile suivant son axe. Ladite tige de maintien est rendue mobile par l'intermédiaire de
25 moyens de déplacement, qui sont mis en action par des moyens de commande.

Cet agencement permet de relier l'axe d'accrochage et l'axe de tenue par un nombre voulu d'enroulements, qui peut être déterminé suivant le
30 poids du conducteur.

Ainsi en cas de choc, l'élément support mobile, relié au tube-corps donc au volant, tire l'extrémité libre des enroulements amarrée à l'axe d'accrochage, de façon à dérouler le ou les enroulements(s)

concerné(s) en absorbant l'énergie à dissiper demandée.

Avantageusement selon l'invention, les moyens de déplacement de chaque tige de maintien consistent en un actionneur électrique, qui est mis en action par des moyens de commande électrique disposés sur la planche de bord du véhicule.

L'actionneur électrique peut être un moto-réducteur ou un ensemble électromagnétique à noyau plongeur.

Dans un premier type de structure de l'invention, une tige de maintien constitue l'axe d'accrochage des enroulements correspondants. Un actionneur électrique entraîne la tige de maintien, qui est disposé à l'extrémité de l'élément support mobile. L'axe de tenue est disposé sur l'élément support fixe.

L'élément support fixe comporte deux oreilles sensiblement verticales, et entre lesquelles vient s'engager, l'élément support mobile, chacune des oreilles ayant un trou de passage de l'axe de tenue.

L'élément support mobile comporte deux portions latérales et une portion de raccordement.

Chacune des portions latérales a, à sa partie supérieure, un trou oblong de passage de l'axe de tenue, dont la longueur correspond à la course de la récupération d'énergie.

Trois enroulements sont montés sur un rouleau, qui est disposé autour de l'axe de tenue. Chaque enroulement est muni d'une portion rectiligne ayant sensiblement la même direction que l'effort à amortir, et chaque portion rectiligne se prolonge par une extrémité libre recourbée autour de la tige de maintien.

Dans ce premier type de structure, l'axe de tenue est constitué par une tige avec un manchon, qui est disposé entre les deux portions latérales de l'élément support mobile. Ladite tige est maintenue à
5 chacune de ses deux extrémités par un ensemble de fixation dans l'oreille correspondante de l'élément support fixe, et par un ensemble de coulissement de l'élément support mobile. Chaque ensemble de fixation est bloqué sur chacune des oreilles à une valeur
10 déterminée.

Chaque ensemble de fixation comprend une rondelle de serrage qui est disposé entre le manchon et l'oreille correspondante de l'élément support fixe, ladite rondelle de serrage est munie d'un tube
15 traversant le trou oblong de la portion latérale correspondante de l'élément support mobile.

Une extrémité filetée correspondante de la tige traverse le tube de la rondelle de serrage, et traverse le trou de passage de l'oreille
20 correspondante pour recevoir un écrou de serrage, qui s'applique sur ladite oreille afin d'assurer le blocage de l'ensemble de fixation à une valeur déterminée.

Chaque ensemble de coulissement comporte une
25 rondelle externe avec une protubérance carrée, et une rondelle interne munie d'un trou carré qui reçoit ladite protubérance carrée.

La protubérance carrée a un trou de passage du tube de la rondelle de serrage.

30 La rondelle externe est disposée entre l'oreille correspondante de l'élément support fixe et la portion latérale correspondante de l'élément support mobile.

La rondelle interne est disposée entre ladite
35 portion latérale et la rondelle de serrage. De plus,

la protubérance carrée traverse et coulisse dans le trou oblong correspondant de l'élément support mobile.

5 Dans une variante de réalisation, la tige a une de ses deux extrémités qui est constituée par une extrémité filetée et l'autre extrémité qui est constituée par une tête s'appliquant sur l'oreille correspondante de l'élément support fixe.

10 Dans le premier type de structure, l'axe d'accrochage est constitué par la tige de maintien avec son actionneur électrique, qui est disposé et fixé sur la face d'appui externe de l'élément d'appui mobile.

15 Ladite tige de maintien traverse un trou de passage de chacune des portions latérales de l'élément d'appui mobile. De plus, la tige de maintien est supportée par deux paliers appartenant à un étrier monté et fixé sur la portion de raccordement, de l'extrémité de l'élément support
20 mobile.

Un élément de fermeture de l'étrier entoure l'extrémité de l'élément support mobile, l'étrier et les extrémités libres des enroulements. Cet élément de fermeture est assemblé avec l'élément support
25 mobile et l'étrier.

Dans un deuxième type de structure de l'invention, une tige de maintien constitue l'axe de tenue des enroulements correspondants. Un actionneur électrique entraîne la tige de maintien qui est
30 disposé dans l'élément support fixe. L'axe d'accrochage est disposé à l'extrémité de l'élément support mobile.

L'élément support fixe comporte deux oreilles sensiblement verticales, et entre lesquelles vient

s'engager, l'élément support mobile, chacune des oreilles ayant un trou de passage de l'axe de tenue.

L'élément support mobile comporte deux portions latérales et une portion de raccordement. Chacune des portions latérales a, à sa partie supérieure, un trou oblong de passage de l'axe de tenue, dont la longueur correspond à la course de la récupération d'énergie.

Trois enroulements sont montés chacun sur un rouleau, qui est disposé autour de la tige de maintien. Chaque enroulement est muni d'une portion rectiligne ayant sensiblement la même direction que l'effort à amortir, et chaque portion rectiligne se prolonge par une extrémité libre recourbée autour de l'axe d'accrochage. Les trois rouleaux sont montés sur un tube dans lequel coulisse la tige de maintien.

Dans ce deuxième type de structure, l'axe de tenue est constitué par la tige de maintien avec son actionneur électrique, qui est disposé et fixé sur la face externe de l'oreille correspondante de l'élément d'appui fixe.

L'axe de tenue est réalisé à chacune de ses extrémités par un ensemble de fixation dans l'oreille correspondante de l'élément support fixe ; et par un ensemble de coulissement de la portion latérale correspondant de l'élément support mobile. Chaque ensemble de fixation est bloqué sur chacune des oreilles à une valeur déterminée. La tige de maintien traverse ou s'engage dans l'ensemble de fixation correspondant.

Chaque ensemble de fixation comprend un tube métallique, qui traverse le trou oblong de la portion latérale correspondante de l'élément support mobile ; et qui traverse le trou de passage de l'oreille correspondante.

Un évasement interne est agencé sur ledit tube du côté de ladite portion latérale et un évasement externe est agencé du côté de ladite oreille ; afin d'assurer le blocage de l'ensemble de fixation. Un
5 trou de passage de la tige de maintien est réalisé dans le tube.

Chaque ensemble de coulissement comporte une rondelle externe et une rondelle interne.

La rondelle externe a une demi-protubérance
10 carrée et un trou de passage.

La rondelle interne a une demie-protubérance carrée et un trou de passage.

Chaque demie-protubérance s'emboîte dans l'autre rondelle à l'aide de tenon rentrant dans des trous
15 pour former une protubérance carrée.

La rondelle externe est disposée entre l'oreille correspondante de l'élément support fixe et la portion latérale correspondante de l'élément support mobile.

20 La rondelle interne est disposée entre ladite portion latérale et l'évasement interne du tube métallique.

La protubérance carrée traverse et coulisse dans le trou oblong correspondant de la portion latérale
25 de l'élément support mobile.

De plus, la tige de maintien est supportée par quatre paliers appartenant à un étrier monté et fixé sous une embase de l'élément support fixe.

Dans le deuxième type de structure, l'axe
30 d'accrochage est constitué par trois encoches demi-circulaires, qui sont aménagées au bord de la portion de raccordement appartenant à l'extrémité de l'élément support mobile. Chaque encoche reçoit l'extrémité libre de l'enroulement correspondant,

ladite extrémité libre se recourbant autour de l'encoche correspondante.

Le dispositif d'absorption modulable d'énergie
5 selon l'invention présente ainsi l'avantage d'avoir une structure simple à réaliser, avec une garantie de qualité de fabrication lorsqu'elle est réalisée en très grande série, comme c'est le cas de l'industrie automobile. De plus, le dispositif s'adapte
10 facilement dans l'encombrement des colonnes de direction existantes. Enfin, le dispositif d'absorption modulable d'énergie permet d'adapter exactement l'absorption d'énergie à celle demandée, en tenant compte notamment du poids du conducteur,
15 tout en préservant une même course de déroulement.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante de plusieurs
20 réalisations préférées de l'invention en référence aux dessins annexés correspondants dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus en perspective d'une colonne de direction de véhicule automobile, qui est équipé d'un dispositif
25 d'absorption variable d'énergie selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue suivant II de la figure 1 ;

- la figure 3 est une coupe suivant le plan passant par les axes de tenue et d'accrochage ;

30 - la figure 4 est une coupe suivant IV-IV de la figure 3 ;

- la figure 5 est une coupe partielle à grande échelle de la figure 3 relative à l'axe de tenue ;

35 - la figure 6 est une vue éclatée en perspective correspondant à la figure 5 ;

- la figure 7 est une vue éclatée en perspective correspondant à la figure 4 ;

- la figure 8 est une vue en perspective d'un élément de la figure 4 ;

5 - la figure 9 est une coupe suivant IX-IX de la figure 2 d'un autre mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 10 est une coupe suivant X-X de la figure 9 ;

10 - la figure 11 est une coupe partielle à grande échelle de la figure 9 relative à l'axe de tenue ;

- la figure 12 est une vue éclatée en perspective correspondant à la figure 11 ;

- la figure 13 est une vue en perspective
15 correspondant à la figure 11 ;

- la figure 14 est une vue éclatée en perspective des figures 9 et 10.

Comme on peut le voir sur les figures 1, 2, 3 et
20 9, la colonne de direction de véhicule automobile comprend un arbre de direction 1 qui est monté tournant dans un tube-corps 2 autour d'un axe de direction 3, comme cela est représenté sur les figures 1 et 2. Le tube-corps 2 est relié à un
25 ensemble support 6 par un système de réglage en position 4 en profondeur ou en inclinaison, ou par un système de réglage 4 en profondeur et en inclinaison. L'invention peut s'appliquer également à une colonne de direction non réglage, dans ce cas le tube-corps 2
30 est relié directement à l'ensemble support 6.

L'ensemble support 6 comprend un élément support fixe 8 et un élément support mobile 9. L'élément support fixe 8 est solidaire du châssis 10 du
35 véhicule ou d'un élément de carrosserie. L'élément

support mobile 9 est relié au tube-corps 2 par le système de réglage en position 4. L'élément support mobile 9 est relié à l'élément support fixe 8, et ledit élément support mobile 9 est bloqué sur ledit élément support fixe à une valeur déterminée, qui tient compte du choc à absorber afin de permettre dans ce cas à l'élément support mobile 9 de coulisser dans l'élément support fixe 8.

L'élément support fixe 8 comporte une embase 19 avec deux oreilles 11 et 12 sensiblement verticales qui sont montées sur cette embase 19. Chacune des oreilles 11 et 12 a un trou de passage respectif 13 et 14 de l'axe de tenue de l'élément support mobile 9. Les oreilles 11 et 12 sont sensiblement parallèles à l'axe de direction 3.

L'élément support mobile 9 comporte deux portions latérales 21 et 22 sensiblement verticales et une portion de raccordement 20 sensiblement horizontale. L'élément support mobile 9 vient s'engager entre les deux oreilles 11 et 12 de l'élément support fixe 8 par l'intermédiaire de ses deux portions latérales 21 et 22, qui sont sensiblement parallèles à l'axe de direction 3.

Chacune des portions latérales 21 et 22 a, à sa partie supérieure, un trou oblong respectif 23 et 24 de passage de l'axe de tenue de l'élément support mobile 9.

La longueur de chacun de ces trous oblong 23 et 24 correspond à la course de récupération d'énergie.

Chacune des portions latérales 21 et 22 a, à sa partie inférieure, un trou de passage de l'axe des systèmes de réglage 4.

Le dispositif d'absorption d'énergie modulable selon l'invention est disposé de façon à agir dans

une direction sensiblement parallèle à l'axe de la colonne de direction.

Dans la suite de la description et pour un même élément, on appellera interne par rapport à l'axe de direction 3, ce qui est le plus près de cet axe de direction 3, et externe ce qui est le plus éloigné. Ainsi l'oreille 11 de l'élément support fixe 8 a une face interne 15 et une face externe 17 par rapport à l'axe de direction 3. De même, l'oreille 12 a une face interne 16, et une face externe 18 par rapport à ce même axe de direction 3.

De la même façon pour l'élément support mobile 9, la portion latérale 21 a une face interne 25 et une face externe 27, et la portion latérale 22 a une face interne 26 et une face externe 27.

Comme on peut le voir sur les figures 1, 2, 3 et 9, le dispositif d'absorption modulable d'énergie selon l'invention comporte :

- au moins un axe de tenue 5,
- au moins un axe d'accrochage 7,
- et plusieurs enroulements qui sont reliés aux axes de tenue 5 et d'accrochage 7.

L'axe de tenue 5 est sensiblement perpendiculaire à l'axe de direction 3 de la colonne, et il est disposé dans l'élément support fixe 8. L'axe d'accrochage 7 est sensiblement perpendiculaire à l'axe de direction 3 de la colonne, et il est disposé dans l'élément support mobile 9. Les enroulements sont obtenus à partir d'un élément métallique de section déterminée, qui peut être par exemple ronde ou carrée. Dans le cas de la figure 3, les enroulements sont références 41, 42 et 43 et sont montés sur un rouleau 50, qui est disposé sur l'axe de tenue 5 correspondant solidaire de l'élément support fixe 8. Pour la figure 9, les enroulements

sont références 101, 102, et 103 et ils sont montés respectivement sur un rouleau référencé 111, 112 et 113, qui est disposé sur l'axe de tenue 5 correspondant solidaire de l'élément support fixe.

5 Les enroulements 41, 42, 43 ont chacun respectivement une extrémité libre référencée 47, 48 et 49 qui s'amarre à l'axe d'accrochage 7 correspondant, qui est disposé à une extrémité 29 de l'élément support mobile 9. Les enroulements 101,
10 102, 103 ont respectivement chacun une extrémité libre 107, 108 et 109 qui s'amarre à l'axe d'accrochage 7 correspondant disposé à l'extrémité 39 de l'élément support mobile 9. L'extrémité correspondante 29 ou 39 de l'élément support mobile 9
15 est située du côté du boîtier de direction, c'est-à-dire du côté opposé au volant de direction.

Selon une caractéristique essentielle de l'invention, chaque axe d'accrochage 7 des enroulements, comme c'est le cas de la figure 3, où
20 chaque axe de tenue 5 des enroulements, comme c'est le cas de la figure 9, est constitué par une tige de maintien qui est référencée respectivement 31 et 32. La tige de maintien 31 et la tige de maintien 32 sont mobiles suivant leur axe. Ce mouvement est obtenu par
25 l'intermédiaire de moyens de déplacement, qui sont mis en action par des moyens de commande. De cette manière, il est possible selon l'invention de relier l'axe d'accrochage 7 à l'axe de tenue 5 par un nombre voulu d'enroulements, qui est déterminé suivant les
30 caractéristiques du conducteur et notamment suivant son poids. Ainsi, en cas de choc, l'élément support 9 qui est relié au tube-corps 2 donc au volant, tire l'extrémité libre des enroulements, qui est amarrée à l'axe d'accrochage 7, de façon à dérouler le ou les

enroulements en absorbant l'énergie à dissiper demandée.

Les moyens de déplacement de la tige de maintien 31 ou de la tige de maintien 32 sont constitués par un actionneur électrique 30, cet actionneur électrique 30 est mis en action par des moyens de commande électriques qui sont disposés sur la planche de bord du véhicule. Selon une variante de l'invention, cet actionneur électrique 30 peut être un moto-réducteur, ou selon une autre variante de l'invention, l'actionneur électrique 30 peut être un ensemble électromagnétique à noyau plongeur.

Un premier mode de réalisation de l'invention est représenté sur les figures 3, 4, 5, 6, 7, et 8. Dans ce premier type de structure de l'invention, la tige de maintien 31 avec son extrémité 33 constitue l'axe d'accrochage 7 des enroulements correspondants. L'actionneur électrique 30 entraîne la tige de maintien 31 qui est disposée à l'extrémité 29 de l'élément support mobile 9. L'axe de tenue 5 est disposé sur l'élément support fixe 8.

L'élément support fixe 8 a une embase 19 avec ses deux oreilles 11 et 12 qui ont un trou de passage 13 et 14 de l'axe de tenue 5. L'élément support mobile 9 comporte les deux portions latérales 21 et 22 avec la portion de raccordement 20. Chacune des portions latérales 21 et 22 a, à sa partie supérieure, un trou oblong 25 et 26 de passage de l'axe de tenue 5, dont la longueur correspond à la course de récupération d'énergie.

Trois enroulements référencés 41, 42 et 43 sont montés sur un rouleau 50. Ce rouleau 50 est disposé sur un manchon 51 autour de l'axe de tenue 5. Chaque enroulement 41, 42 et 43 est muni d'une portion rectiligne référencée respectivement 44, 45 et 46 qui

a sensiblement la même direction, que l'effort à amortir. Chaque portion rectiligne 44, 45 et 46 se prolonge par une extrémité libre référencée respectivement 47, 48, et 49, qui est recourbée
5 autour de la tige de maintien 31.

L'axe de tenue 5 est constitué par une tige 52, qui traverse l'élément support fixe 8 et l'élément support mobile 9. La tige 52 porte un manchon 51, qui est disposé entre les deux faces internes respectives
10 25 et 26 des deux portions latérales 21 et 22 de l'élément support mobile 9. La tige 52 est maintenue à chacune de ses deux extrémités référencées 53 et 54 par un ensemble de fixation, qui se monte sur
15 l'oreille correspondante 11 et 12 de l'élément support fixe 8. De plus, il est agencé un ensemble de coulissement de l'élément support mobile 9 dans cet ensemble de fixation. Chaque ensemble de fixation est bloqué sur chacune des oreilles 11 et 12 à une valeur déterminée.

20 Comme on peut le voir plus précisément sur les figures 5 et 6, chaque ensemble de fixation qui est disposé à l'extrémité de la tige 52 comprend une rondelle de serrage 57. Cette rondelle de serrage 57 est disposée entre la face d'appui 55 ou 56 du
25 manchon 51 par sa face interne 65, et la face interne correspondante 15 et 16 des oreilles 11 et 12 de l'élément support fixe 8. La rondelle de serrage 57 est munie d'un tube 58, qui traverse le trou oblong correspondant 23 et 24 de la portion latérale 21 et
30 22 correspondante de l'élément support mobile 9. La tige 52 est munie à chacun de ses bouts d'une extrémité filetée référencée 53 et 54, qui traverse un trou de passage 64 du tube 58 de la rondelle de serrage 57. Cette extrémité filetée 53 et 54 traverse
35 le trou de passage 13 et 14 de l'oreille

correspondante 11 et 12 pour recevoir un écrou 79 de serrage, qui s'applique sur la face externe correspondante 17 et 18 des oreilles 11 et 12, afin d'assurer le blocage de l'ensemble de fixation à une valeur déterminée.

Chaque ensemble de coulissement comporte une rondelle externe 61 avec une face interne 69 et une face externe 70 et une rondelle interne 59 avec une face interne 67 et une face externe 68. La rondelle externe 61 est munie d'une protubérance carrée 62, et la rondelle interne 59 a un trou carré 60, agencé de manière à recevoir ladite protubérance carrée 62. De plus, la protubérance carrée 62 est munie d'un trou de passage 63 du tube 58 de la rondelle de serrage 57. La rondelle externe 61 est disposée entre la face interne correspondante 16 et 18 de l'oreille 11 et 12 correspondante de l'élément support 8, et la face externe correspondante 27 et 28 de la portion latérale 21 et 22 correspondante de l'élément support mobile 9. La rondelle interne 59 est disposée entre la face interne correspondante 25 et 26 de la portion latérale 21 et 22, et la face externe 66 de la rondelle de serrage 57. La protubérance carrée 62, traverse et coulisse dans le trou oblong 23 et 24 correspondant de l'élément support mobile 9.

Dans une variante de réalisation, la tige 52 a une de ses deux extrémités, qui est constituée par une extrémité filetée 53, et l'autre extrémité qui est constituée par une tête 179 s'appliquant sur l'oreille 12 correspondante de l'élément support fixe 8, comme cela est représenté sur la figure 3.

L'axe d'accrochage 7 est constitué par la tige de maintien 31, qui est munie de son actionneur électrique 30. L'actionneur électrique 30 est disposé et fixé sur une face d'appui externe 73 de l'élément

d'appui mobile 9. La tige de maintien 31 traverse un trou de passage 37 et 38 disposé respectivement sur chacune des portions latérales 21 et 22 de l'élément d'appui mobile 9. La tige de maintien 31 est supportée par deux paliers 81 et 82, qui appartiennent à un étrier 80. Cet étrier 80 est monté et fixé sur la portion de raccordement 20 de l'extrémité 29 de l'élément support mobile 9.

De plus, un élément de fermeture 90 de l'étrier 80, entoure l'ensemble formé par l'extrémité 29 de l'élément support mobile 9, par l'étrier 80, et par les extrémités libres 47, 48 et 49 des enroulements respectifs 41, 42 et 43. Cet élément de fermeture 90 est assemblé avec l'élément support mobile 9 et avec l'étrier 80.

Le montage de l'étrier 80 avec l'élément de fermeture 90 est représenté en détail sur les figures 7 et 8. L'extrémité 29 de l'élément support mobile 9 est muni de deux encoches débouchantes 74 et 75, et d'un tenon 76 avec un trou 77. L'étrier 80 est composé d'une embase 83 avec un palier 81 et 82 à chacune de ses extrémités. Chaque palier 81 et 82 possède un trou 85 et 86 pour le passage et le support de la tige de maintien 31. L'embase 83 est percée d'un trou évasé 84 pour le passage du tenon 76. Les paliers 81 et 82 s'engagent dans les encoches débouchantes 74 et 75, et l'extrémité du tenon 76 est rabattue sur l'évasement 89 du trou 84 pour obtenir un évasement 78.

L'élément de fermeture 90 est composé de deux ailes 91 et 92 sensiblement parallèles, qui sont raccordées par un fond 93, avec des raidisseurs 99 à l'extérieur des deux ailes 91 et 92 et du fond 93. Deux encoches débouchantes 95 et 96 sont aménagées sur l'aile 92 et le fond 93. L'aile 91 est munie d'un

tenon 94, qui s'engage dans le trou 77 du tenon 76, et les extrémités 87 et 88 des paliers 81 et 82 pénètrent dans les encoches débouchantes 95 et 96. Les faces latérales 97 et 98 de l'élément de fermeture 90 coulissent respectivement entre les faces d'appui internes 71 et 72 de l'extrémité 29 de l'élément d'appui mobile 9.

Un deuxième mode de réalisation de l'invention est représenté sur les figures 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Dans ce deuxième type de structure de l'invention, la tige de maintien 32 avec son extrémité 34 constitue l'axe de tenue 5 des enroulements correspondants. Un actionneur électrique 30 entraîne la tige de maintien 32, qui est disposée dans l'élément support fixe 8. L'axe d'accrochage 7 est disposé à l'extrémité 39 de l'élément support mobile 9.

L'élément support fixe a un trou de passage 13 et 14 de l'axe de tenue 5, qui est disposé respectivement sur chacune des oreilles 11 et 12 solidaires de l'embase 19 de l'élément support fixe 8. L'élément support mobile 9 comporte les portions latérales 21 et 22 et la portion de raccordement 20. Chacune des portions latérales 21 et 22 a, à sa partie supérieure, un trou oblong 25 et 26 de passage de l'axe de tenue 5, dont la longueur correspond à la course de récupération d'énergie. Trois enroulements références respectivement 101, 102, et 103 sont montés chacun sur un rouleau référencé respectivement 111, 112 et 113. Chacun de ces rouleaux 111, 112 et 113 est disposé autour de la tige de maintien 32. Chacun des enroulements 101, 102 et 103 est muni d'une portion rectiligne respective 104, 105 et 106, qui a sensiblement la même direction que l'effort à amortir. Chaque portion rectiligne 104, 105 et 106 se

prolonge par une extrémité libre référencée respectivement 107, 108 et 109, qui est recourbée autour de l'axe d'accrochage 7. Les trois rouleaux 111, 112 et 113 sont munis respectivement d'un trou 114, 115 et 116, et ils sont montés sur un tube mince 160, dans lequel coulisse la tige de maintien 32.

L'axe de tenue 5 est constitué par la tige de maintien 32, qui est munie dans son actionneur 30, cet actionneur électrique 30 est disposé et fixé sur la face externe 18 de l'oreille 12 correspondante de l'élément d'appui fixe 8, à l'aide d'une collerette 35 et de fixations 36. L'axe de tenue 5 est réalisé à chacune de ses deux extrémités par un ensemble de fixation, qui est disposé dans l'oreille correspondante 11 et 12 de l'élément support fixe 8. De plus, un ensemble de coulissement, de la portion latérale 21 et 22 correspondante de l'élément support 9, est agencé dans chacun de ces ensembles de fixation. Chaque ensemble de fixation est bloqué sur chacune des oreilles 11 et 12 à une valeur déterminée. De plus, la tige de maintien 32 traverse ou s'engage dans l'ensemble de fixation correspondant.

Comme on peut le voir plus précisément sur les figures 11, 12, 13 et 14, chaque ensemble de fixation comprend un tube métallique 121, qui traverse le trou oblong 23 et 24 de la portion latérale correspondante 21 et 22 de l'élément support mobile 9. De plus, ce tube métallique 121 traverse le trou de passage 13 et 14 de l'oreille 11 et 12 correspondante de l'élément support fixe 8. Un évasement interne 122 est agencé du côté de ladite portion latérale 21 et 22 correspondante, et un évasement externe 123 est agencé du côté de ladite oreille 11 et 12 correspondante, afin d'assurer le blocage de

l'ensemble de fixation. Enfin, le tube métallique 121 possède un trou de passage 124 de la tige de maintien 32.

Chaque ensemble de coulissement comporte une
5 rondelle externe 131 avec une face interne 139 et une
face externe 138 et une rondelle interne 125 avec une
face interne 137 et une face externe 136. La rondelle
externe 131 est munie d'une demie-protubérance carrée
132 et d'un trou de passage 133. La rondelle interne
10 125 est également munie d'une demie-protubérance
carrée 126 et d'un trou de passage 127. Chaque demie-
protubérance 126 et 132 s'emboîte respectivement dans
l'autre rondelle 131 et 125 à l'aide de tenons
référencés respectivement 128 et 133, qui rentrent
15 dans des trous correspondants 129 et 135 pour former
une protubérance carrée.

La rondelle externe 131 est disposée entre
l'oreille 11 et 12 correspondante de l'élément
support fixe 8, et la portion latérale 21 et 22
20 correspondante de l'élément support mobile 9. La
rondelle interne 125 est disposée entre la portion
latérale 21 et 22 correspondante et l'évasement
interne 122 du tube métallique 121. La protubérance
carrée traverse et coulisse le trou oblong 23 et 24
25 correspondant de la portion latérale 21 et 22 de
l'élément support mobile 9.

La tige de maintien 32 est supportée par quatre
paliers référencés respectivement 141, 142, 143 et
144, qui appartiennent à un étrier 140. Cet étrier
30 140 est monté et fixé sous l'embase 19 de l'élément
support fixe 8.

Le montage de l'étrier 140 avec le tube mince
160 sur l'élément support fixe 8 est représenté en
détail sur la figure 14.

L'embase 19 de l'élément support fixe 8 est munie de deux trous évasés 152 et 153 avec un évasement 154 et 155.

5 L'étrier 140 est composé d'une embase 145 avec quatre paliers 141, 142, 143 et 144. Chacun de ces paliers possède un trou 156, 157, 158 et 159 pour le montage du tube mince 160, qui est muni de prédécoupes 161 et 162. L'embase 145 est munie de deux tenons 146 et 147 avec un trou 148 et 149, qui
10 s'engagent dans les deux trous évasés 152 et 153. L'extrémité de chacun des tenons 146 et 147 est rabattue sur l'évasement 154 et 155 des trous 152 et 153 pour obtenir l'évasement 150 et 151.

L'axe d'accrochage 7 est constitué par trois
15 encoches demi-circulaires 117, 118, 119 aménagées au bord de la portion de raccordement 20 appartenant à l'extrémité 39 de l'élément support mobile 9, chaque encoche 117, 118, 119 recevant l'extrémité libre 107, 108, 109 de l'enroulement correspondant 101, 102,
20 103, ladite extrémité libre se recourbant autour de l'encoche correspondante.

REVENDEICATIONS

1 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie
d'une colonne de direction de véhicule automobile,
5 qui comprend un arbre de direction (1) monté tournant
dans un tube corps (2), ledit tube-corps (2) est
relié à un ensemble support (6) qui est fixé au
châssis (10) du véhicule, ledit dispositif
d'absorption modulable d'énergie agissant dans une
10 direction sensiblement parallèle à l'axe de direction
(3) de la colonne de direction, caractérisé en ce que
ledit système d'absorption modulable d'énergie
consiste en :

- un élément support fixe (8) qui est solidaire
15 du châssis (10) du véhicule, et un élément support
mobile (9) qui est relié à l'élément support fixe (8)
afin de constituer l'ensemble support (6), l'élément
support mobile (9) est relié et bloqué sur l'élément
support fixe (8) à une valeur déterminée afin que ce
20 blocage cesse en cas de choc ;

- au moins un axe de tenue (5) sensiblement
perpendiculaire à l'axe de direction (3) de la
colonne, qui est disposé dans l'élément support fixe
(8) ;

25 - au moins un axe d'accrochage (7) sensiblement
perpendiculaire à l'axe de direction (3) de la
colonne, qui est disposé dans l'élément support
mobile (9) ;

- plusieurs enroulements (41, 42, 43 ; 101, 102,
30 103) d'un élément métallique de section déterminée,
lesdits enroulements (41, 42, 43 ; 101, 102, 103)
étant reliés aux axes de tenue (5) et d'accrochage
(7) ;

- les enroulements (41, 42, 43 ; 101, 102, 103)
35 sont montés sur un ou des rouleaux (50 ; 111, 112,

113) disposés sur l'axe de tenue (5) correspondant solidaire de l'élément support fixe (8) ;

- les enroulements (41, 42, 43 ; 101, 102, 103) ont chacun une extrémité libre (47, 48, 49 ; 107, 108, 109) qui s'amarre à l'axe d'accrochage (7) correspondant disposé à l'extrémité (29, 39) de l'élément support mobile (9), ladite extrémité (29, 39) étant du côté du boîtier de direction, c'est-à-dire du côté opposé au volant de direction ;

- chaque axe d'accrochage (7) des enroulements ou chaque axe de tenue (5) des enroulements étant constitué par une tige de maintien (31, 32) mobile suivant son axe (7 et 5), par l'intermédiaire de moyens de déplacement qui sont mis en action par des moyens de commande ;

- de manière à relier l'axe d'accrochage (7) et l'axe de tenue (5) correspondant par un nombre voulu d'enroulements ;

- afin qu'en cas de choc, l'élément support mobile (9) relié au tube-corps (2) donc au volant tire l'extrémité libre (47, 48, 49 ; 107, 108, 109) des enroulements (41, 42, 43 ; 101, 102, 103) amarrée à l'axe d'accrochage (7), de façon à dérouler le ou les enroulement(s) (41, 42, 43 ; 101, 102, 103) concerné(s) en absorbant l'énergie à dissiper demandée.

2 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 1, caractérisé en ce que la tige de maintien (31) constitue l'axe d'accrochage (7) des enroulements correspondants (41, 42, 43).

3 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 1, caractérisé en ce que la

tige de maintien (32) constitue l'axe de tenue (5) des enroulements correspondants (101, 102, 193).

4 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie
5 selon la revendication 1, caractérisé en ce que les
moyens de déplacement de chaque tige de maintien (31,
32) consistent en un actionneur électrique (30), qui
est mis en action par des moyens de commande
électrique disposés sur la planche de bord du
10 véhicule.

5 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie
selon la revendication 4, caractérisé en ce que
l'actionneur électrique (30) est un moto-réducteur.

15

6 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie
selon la revendication 4, caractérisé en ce que
l'actionneur électrique (30) est un ensemble
électromagnétique à noyau plongeur.

20

7 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie
selon les revendications 2 et 4, caractérisé en ce
que

- l'élément support fixe (8) comporte une embase
25 (19) avec deux oreilles (11, 12) sensiblement
verticales entre lesquelles vient s'engager,
l'élément support mobile (9), chacune des oreilles
(11, 12) ayant un trou ou passage (13, 14) de l'axe
de tenue (5) ;

30

- l'élément support mobile (9) comporte deux
portions latérales (21, 22) et une portion de
raccordement (20) ;

- chacune des portions latérales (21, 22) ayant
à sa partie supérieure un trou oblong (25, 26) de

passage de l'axe de tenue (5), dont la longueur correspond à la course de la récupération d'énergie ;
et en ce qu'il comporte :

- une tige de maintien (31) avec un actionneur électrique (30), ladite tige de maintien (31) constituant l'axe d'accrochage (7) qui est disposé à l'extrémité (29) de l'élément support mobile (9) ;

- un axe de tenue (5) qui est disposé sur l'élément support fixe (8) ;

- trois enroulements (41, 42, 43) montés sur un rouleau (50), qui est disposé autour de l'axe de tenue (5), chaque enroulement (41, 42, 43) étant muni d'une portion rectiligne (44, 45, 46) ayant sensiblement la même direction que l'effort à amortir, chaque portion rectiligne (44, 45, 46) se prolongeant par une extrémité libre (47, 48, 49) recourbée autour de la tige de maintien (31).

8 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'axe de tenue (5) est constitué par une tige (52) avec un manchon (51), ledit manchon (51) est disposé entre les deux portions latérales (21, 22) de l'élément support mobile (9) ; ladite tige (52) est maintenue à chacune de ses deux extrémités (53, 54) par un ensemble de fixation dans l'oreille correspondante (11, 12) de l'élément support fixe (8), et par un ensemble de coulissement de l'élément support mobile (9) ; chaque ensemble de fixation est bloqué sur chacune des oreilles (11, 12) à une valeur déterminée.

9 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 8, caractérisé en ce que chaque ensemble de fixation comprend :

- une rondelle de serrage (57) qui est disposé entre le manchon (51) et l'oreille correspondante (11, 12) de l'élément support fixe (8), ladite rondelle de serrage (57) est munie d'un tube (58) traversant le trou oblong (23, 24) de la portion latérale (21, 22) correspondante de l'élément support mobile (9) ;

- une extrémité fileté (53, 54) correspondante de la tige (52) traverse le tube (58) de la rondelle de serrage (57) et traverse le trou de passage (13, 14) de l'oreille correspondante (11, 12) pour recevoir un écrou (79) de serrage, qui s'applique sur ladite oreille (11, 12) afin d'assurer le blocage de l'ensemble de fixation à une valeur déterminée.

15

10 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 9, caractérisé en ce que chaque ensemble de coulissement comporte :

- une rondelle externe (61) avec une protubérance carrée (62) et une rondelle interne (59) munie d'un trou carré (60) qui reçoit ladite protubérance carrée (62) ;

- ladite protubérance carrée (62) a un trou de passage (63) du tube (58) de la rondelle de serrage (57) ;

- la rondelle externe (61) est disposée entre l'oreille (11, 12) correspondante de l'élément support fixe (8) et la portion latérale (21, 22) correspondante de l'élément support mobile (9) ;

- la rondelle interne (59) est disposée entre ladite portion latérale (21, 22) et la rondelle de serrage (57) ;

- la protubérance carrée (62) traverse et coulisse dans le trou oblong correspondant (23, 24) de l'élément support mobile (9).

11 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 8, caractérisé en ce que la tige (52) a une de ses deux extrémités qui est constituée par une extrémité filetée (53) et l'autre extrémité qui est constituée par une tête (179) s'appliquant sur l'oreille (12) correspondante de l'élément support fixe (8).

12 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'axe d'accrochage (7) est constitué par :

- la tige de maintien (31) avec son actionneur électrique (30) disposé et fixé sur la face d'appui externe (73) de l'élément d'appui mobile (9) ;

- ladite tige de maintien (31) traverse un trou de passage (37, 38) de chacune des portions latérales (21, 22) de l'élément d'appui mobile (9), et elle est supportée par deux paliers (81, 82) appartenant à un étrier (80) monté et fixé sur la portion de raccordement (20), de l'extrémité (29) de l'élément support mobile (9) ;

- un élément de fermeture (90) de l'étrier (80) entoure l'extrémité (29) de l'élément support mobile (9), l'étrier (80) et les extrémités libres (47, 48, 49) des enroulements (41, 42, 43), ledit élément de fermeture (90) étant assemblé avec l'élément support mobile (9) et l'étrier (80).

13 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon les revendications 3 et 4, caractérisé en ce que :

- l'élément support fixe (8) comporte une embase (19) avec deux oreilles (11, 12) sensiblement verticales entre lesquelles vient s'engager,

l'élément support mobile (9), chacune des oreilles (11, 12) ayant un trou de passage (13, 14) de l'axe de tenue (5) ;

5 - l'élément support mobile (9) comporte deux portions latérales (21, 22) et une portion de raccordement (20) ;

- chacune des portions latérales (21, 22) ayant à sa partie supérieure un trou oblong (25, 26) de passage de l'axe de tenue (5), dont la longueur correspond à la course de la récupération d'énergie ;

10 et en ce qu'il comporte :

- une tige de maintien (32) avec un actionneur électrique (30), ladite tige de maintien (32) constituant l'axe de tenue (5), qui est disposé dans

15 l'élément support fixe (8) ;

- un axe d'accrochage (7) qui est disposé à l'extrémité (39) de l'élément support mobile (9) ;

- trois enroulements (101, 102, 103) sont montés chacun sur un rouleau (111, 112, 113), qui est

20 disposé autour de la tige de maintien (32), chaque enroulement (101, 102, 103) étant muni d'une portion rectiligne (104, 105, 106) ayant sensiblement la même direction que l'effort à amortir, chaque portion rectiligne (104, 105, 106) se prolongeant par une

25 extrémité libre (107, 108, 109) recourbée autour de l'axe d'accrochage (7) ; les trois rouleaux (111, 112, 113) étant montés sur un tube (160) dans lequel coulisse la tige de maintien (32).

30 14 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 13, caractérisé en ce que l'axe de tenue (5) est constitué par :

- la tige de maintien (32) avec son actionneur électrique (30) disposé et fixé sur la face externe

(18) de l'oreille (12) correspondante de l'élément d'appui fixe (8) ;

- l'axe de tenue (5) est réalisé à chacune de ses extrémités par un ensemble de fixation dans l'oreille correspondante (11, 12) de l'élément support fixe (8), et par un ensemble de coulissement de la portion latérale (21, 22) correspondante de l'élément support mobile (9) ; chaque ensemble de fixation est bloqué sur chacune des oreilles (11, 12) à une valeur déterminée ;

- la tige de maintien (32) traversant ou s'engageant dans l'ensemble de fixation correspondant.

15 15 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 14, caractérisé en ce que chaque ensemble de fixation comprend :

- un tube métallique (121) qui traverse le trou oblong (23, 24) de la portion latérale (21, 22) correspondante de l'élément support mobile (9), et qui traverse le trou de passage (13, 14) de l'oreille (11, 12) correspondante ;

- un évasement interne (122) est agencé du côté de ladite portion latérale (21, 22) et un évasement externe (123) est agencé du côté de ladite oreille (11, 12) afin d'assurer le blocage de l'ensemble de fixation ;

- un trou de passage (124) de la tige de maintien (32).

30

16 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 15, caractérisé en ce que chaque ensemble de coulissement comporte :

- une rondelle externe (131) avec une demi-protubérance carrée (132) et un trou de passage (133);

5 - une rondelle interne (125) avec une demie-protubérance carrée (126) et un trou de passage (127);

- chaque demie-protubérance (126, 132) s'emboîtant dans l'autre rondelle (131, 125) à l'aide de tenons (128, 134) rentrant dans des trous (129, 10 135) pour former une protubérance carrée ;

- la rondelle externe (131) est disposée entre l'oreille (11, 12) correspondante de l'élément support fixe (8) et la portion latérale (21, 22) correspondante de l'élément support mobile (9) ;

15 - la rondelle interne (125) est disposée entre ladite portion latérale (21, 22) et l'évasement interne (122) du tube métallique (121) ;

- la protubérance carrée traverse et coulisse dans le trou oblong (23, 24) correspondant de la 20 portion latérale (21, 22) de l'élément support mobile (9).

17 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 14, caractérisé en ce que la 25 tige de maintien (32) est supportée par quatre paliers (141, 142, 143, 144) appartenant à un étrier (140) monté et fixé sous l'embase (19) de l'élément support fixe (8).

30 18 - Dispositif d'absorption modulable d'énergie selon la revendication 13, caractérisé en ce que l'axe d'accrochage (7) est constitué par trois encoches demi-circulaires (117, 118, 119) aménagées au bord de la portion de raccordement (20) 35 appartenant à l'extrémité (39) de l'élément support

mobile (9), chaque encoche (117, 118, 119) recevant l'extrémité libre (107, 108, 109) de l'enroulement correspondant (101, 102, 103), ladite extrémité libre se recourbant autour de l'encoche correspondante.

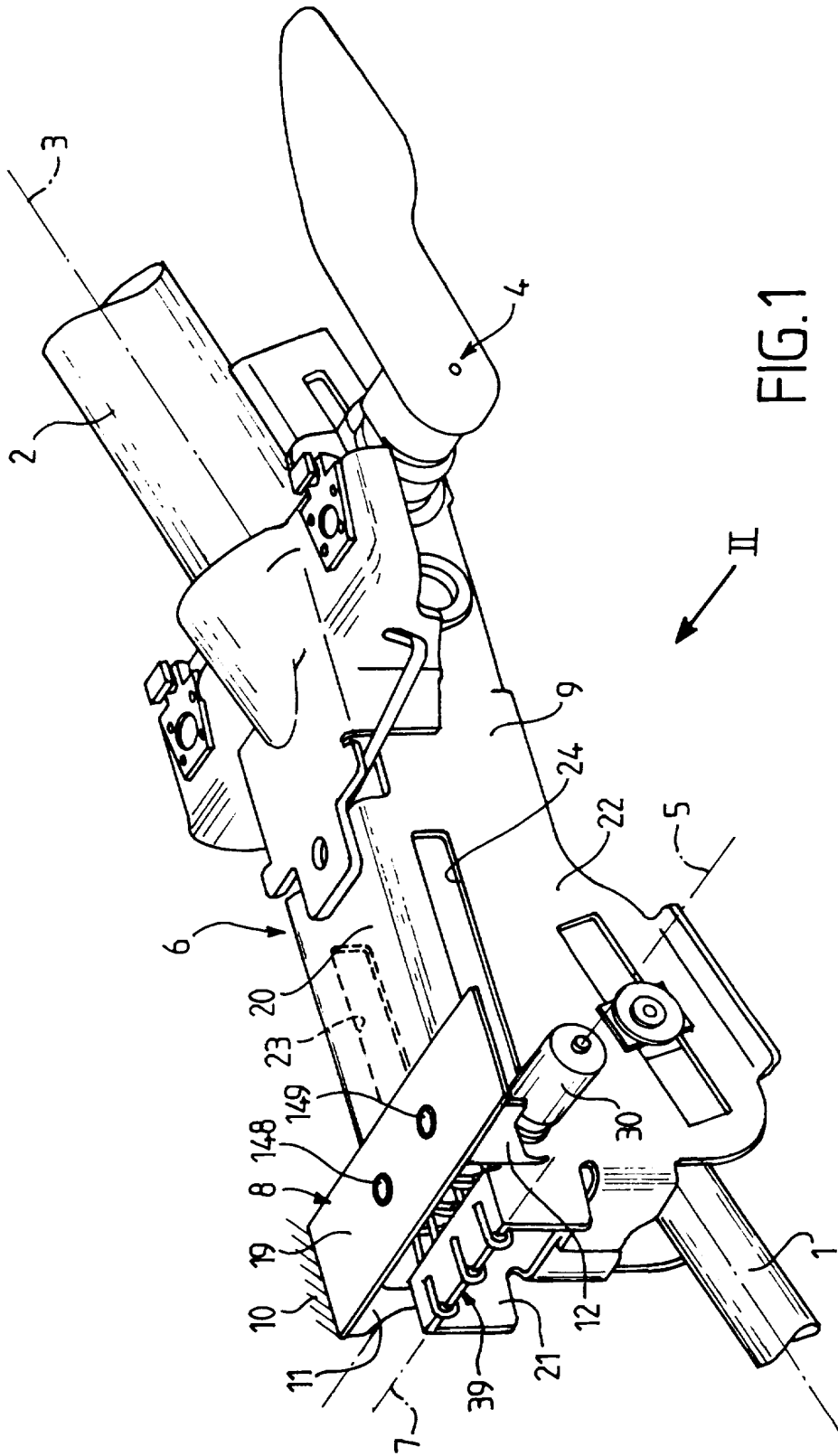


FIG. 1

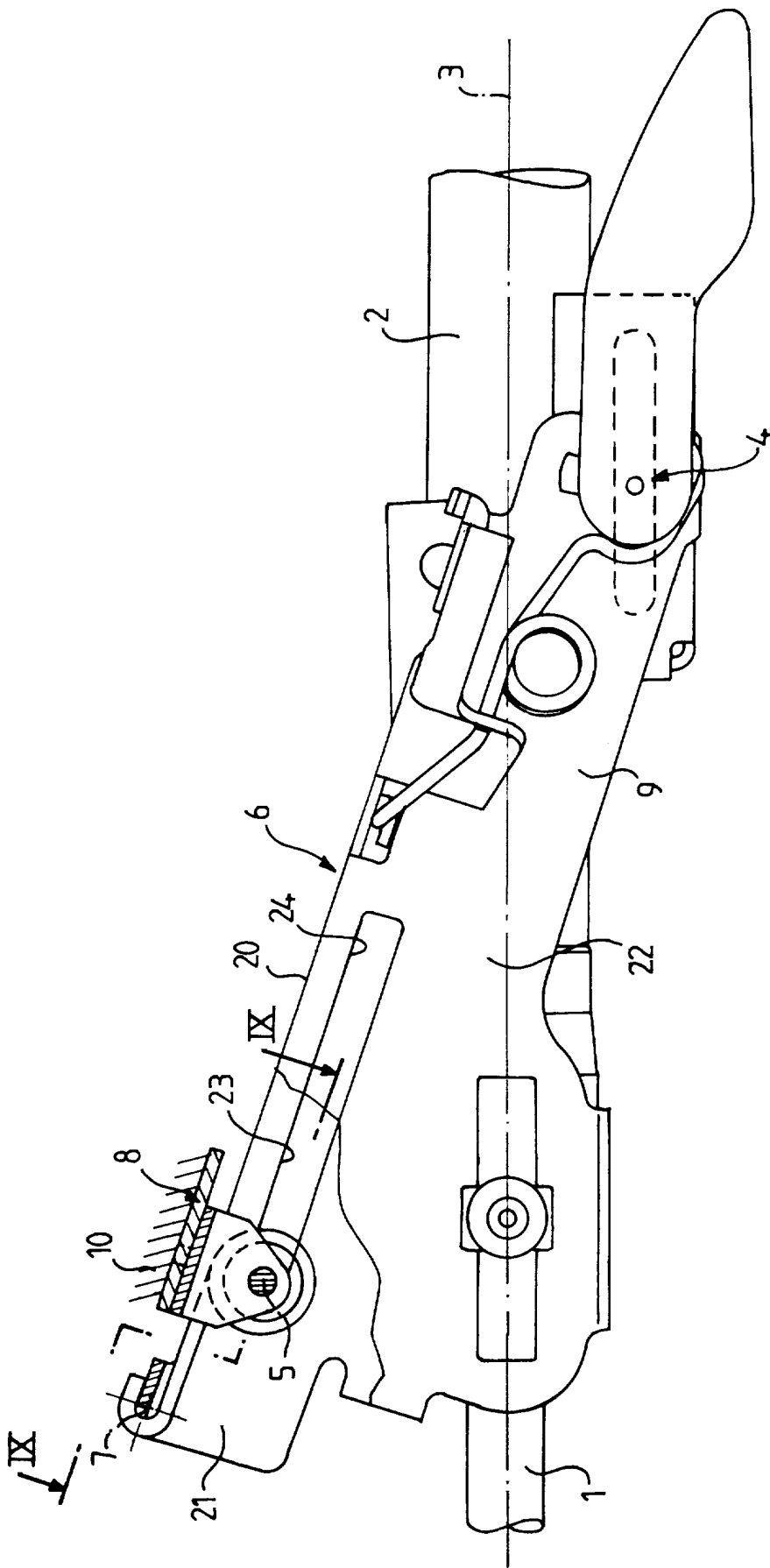


FIG. 2

3/8

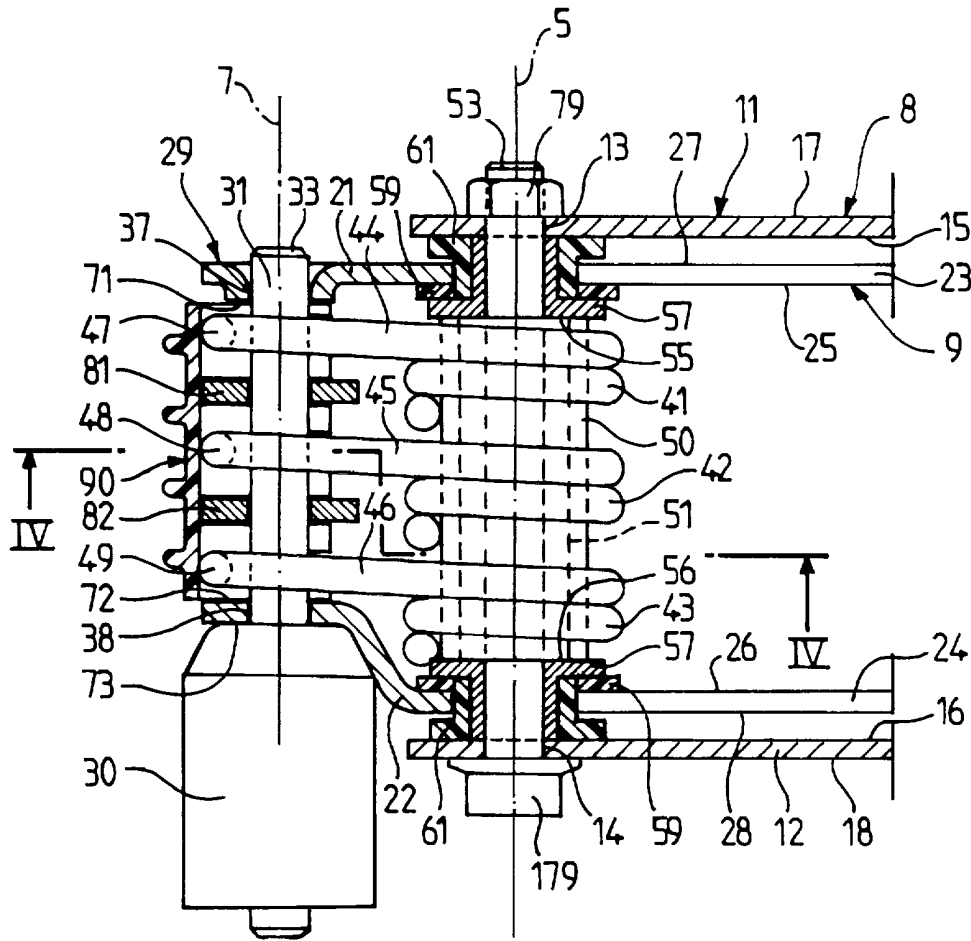


FIG. 3

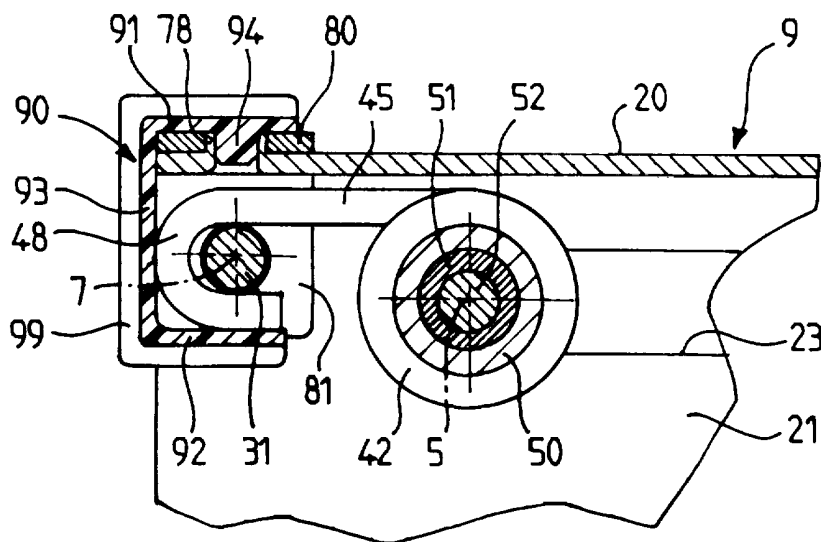


FIG. 4

4/8

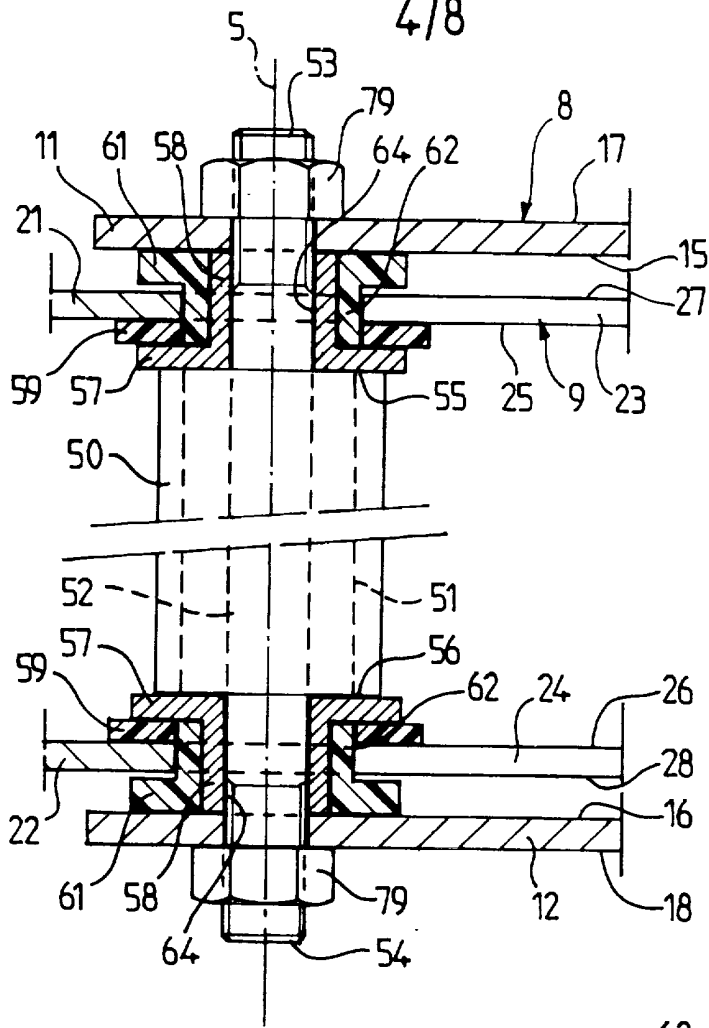


FIG. 5

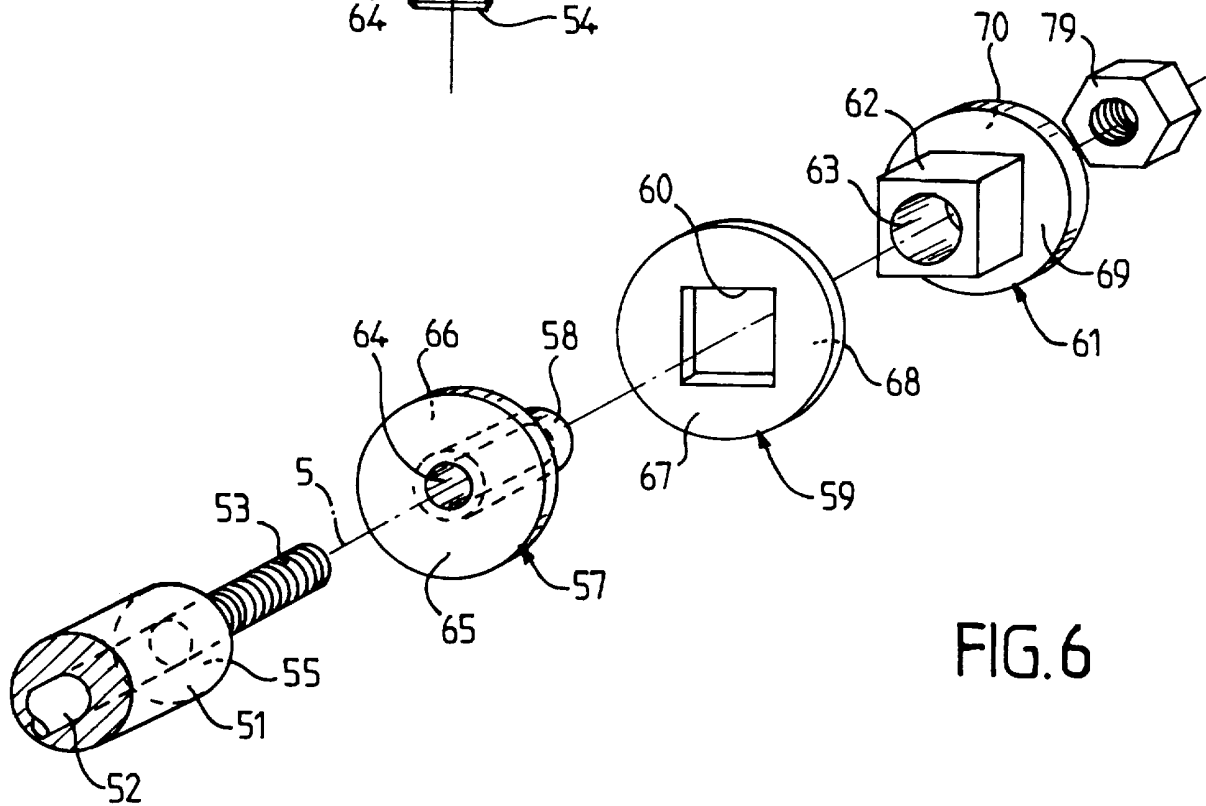


FIG. 6

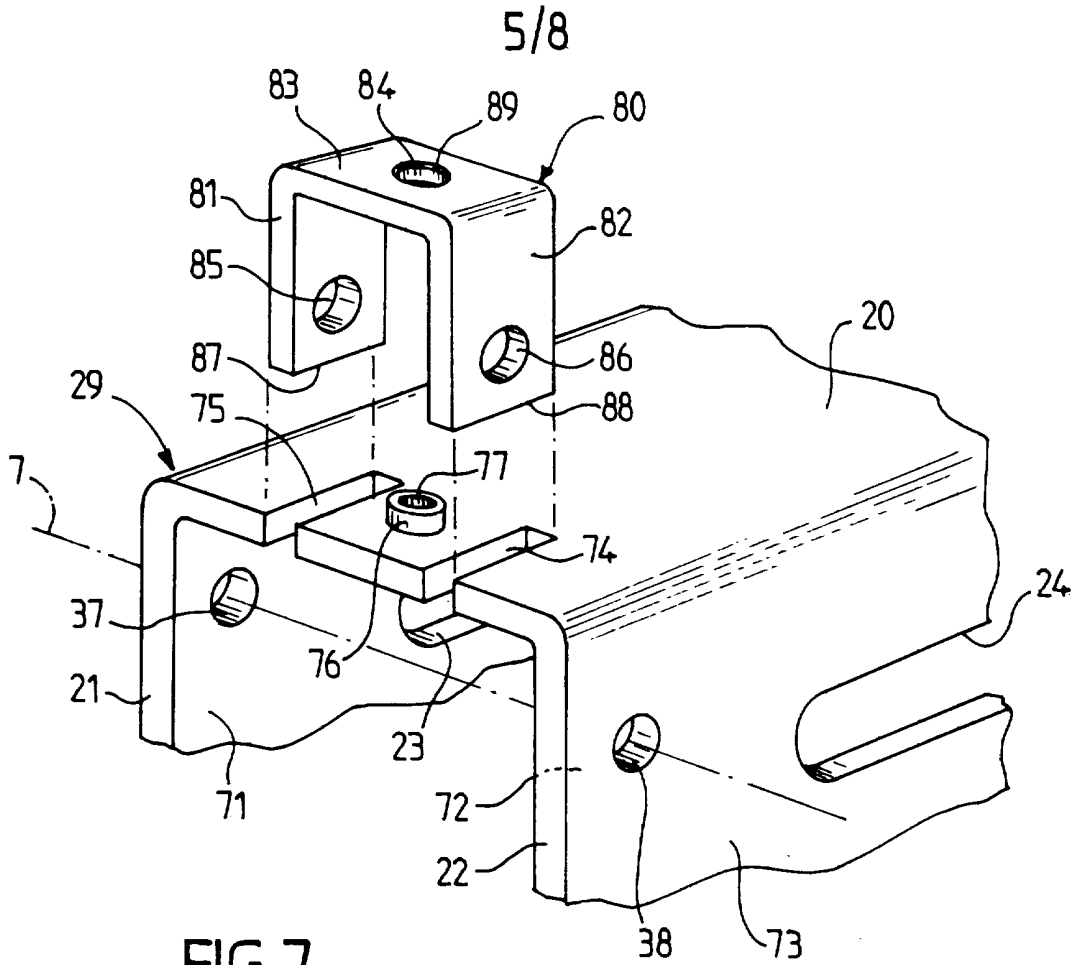


FIG. 7

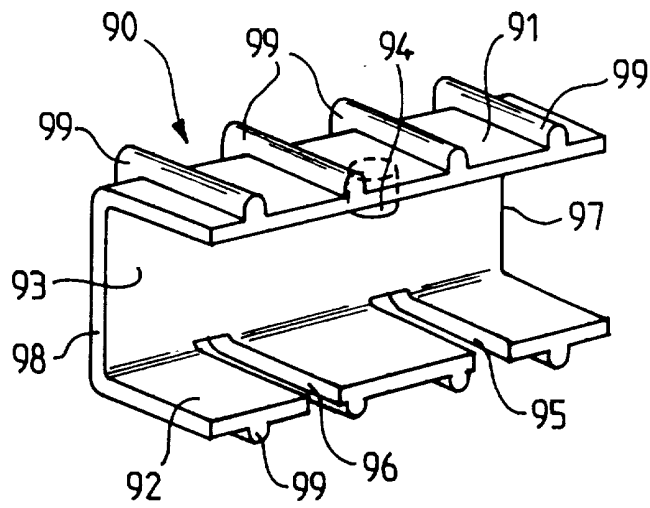


FIG. 8

6/8

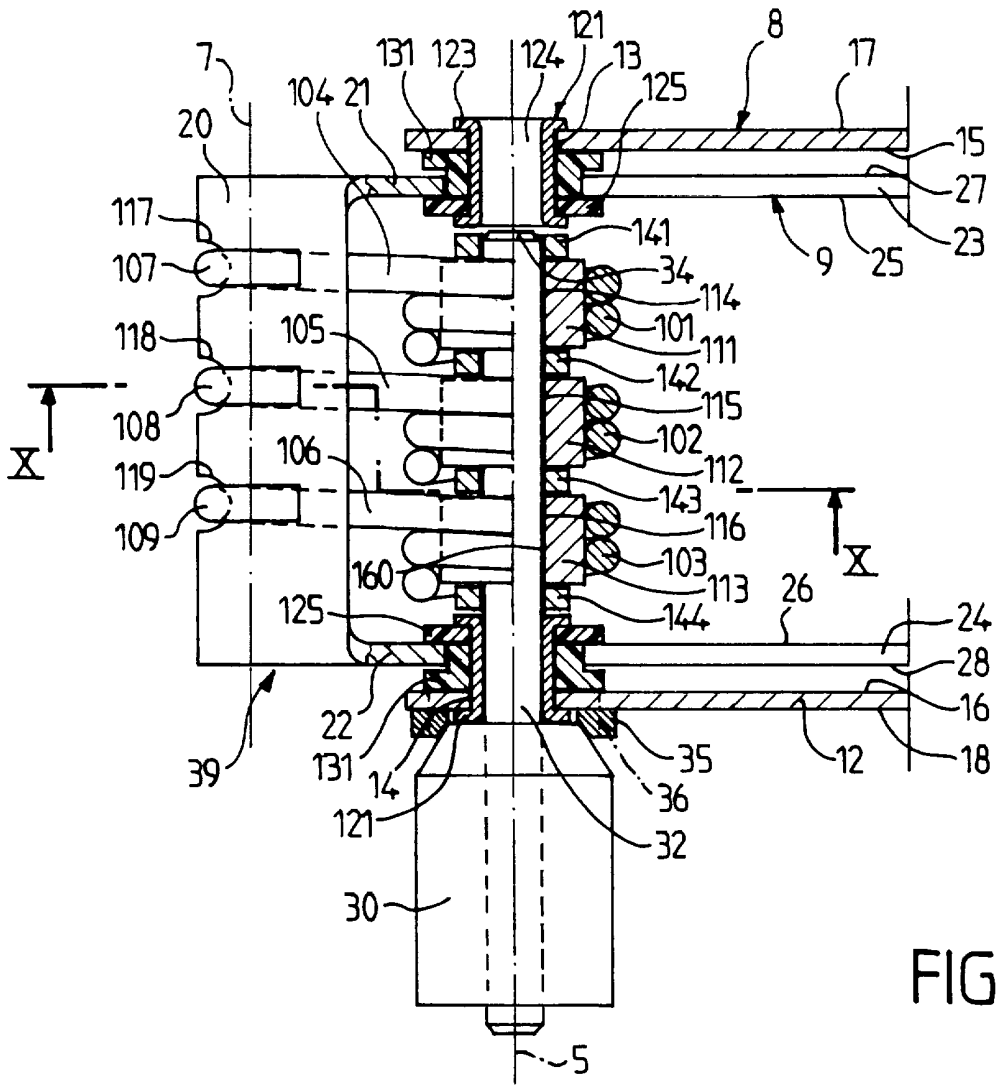


FIG. 9

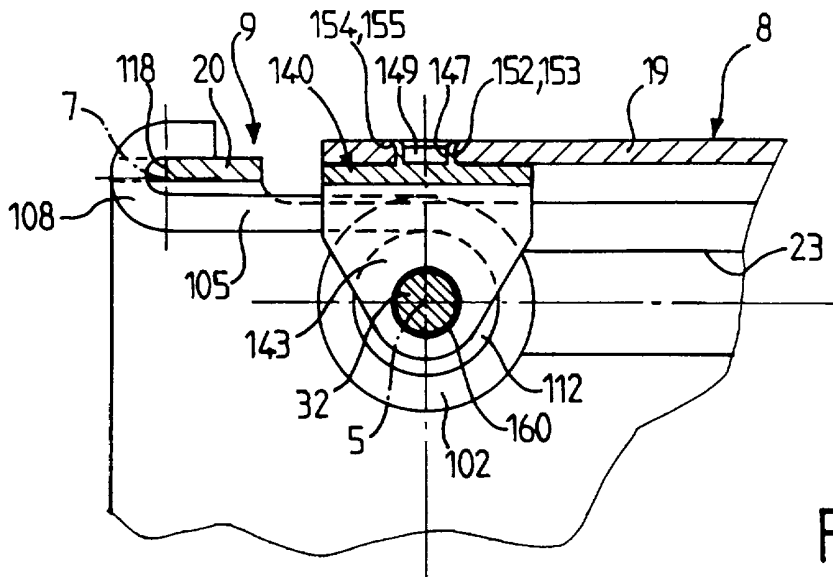


FIG. 10

7/8

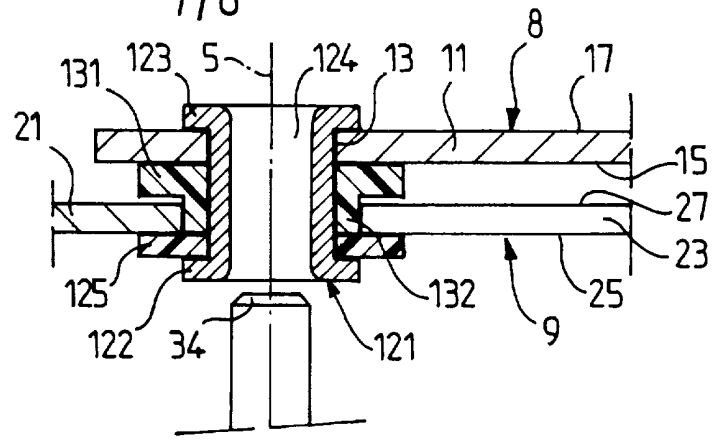


FIG. 11

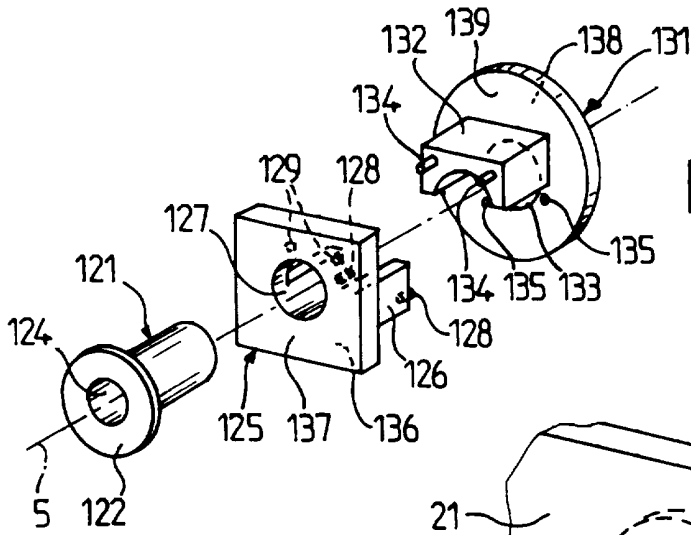
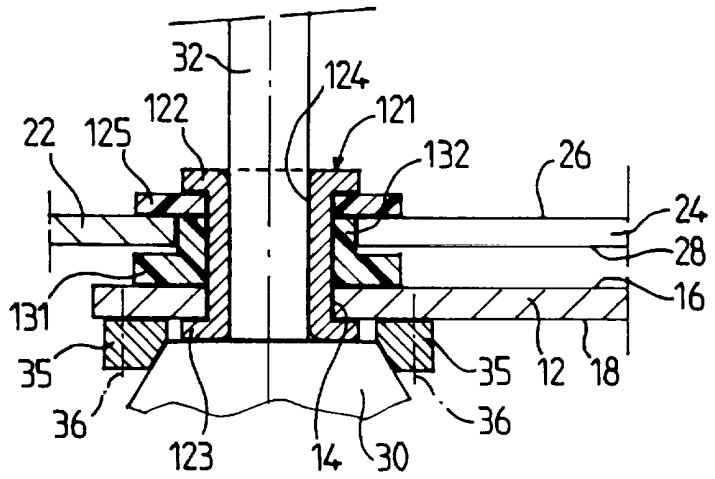
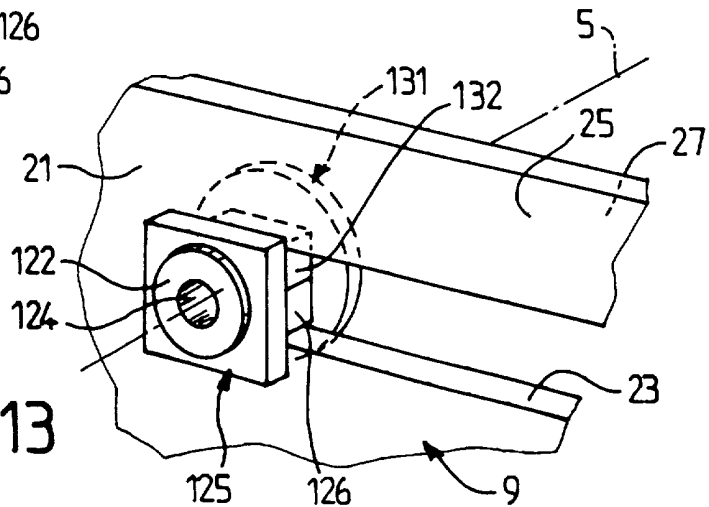


FIG. 12

FIG. 13



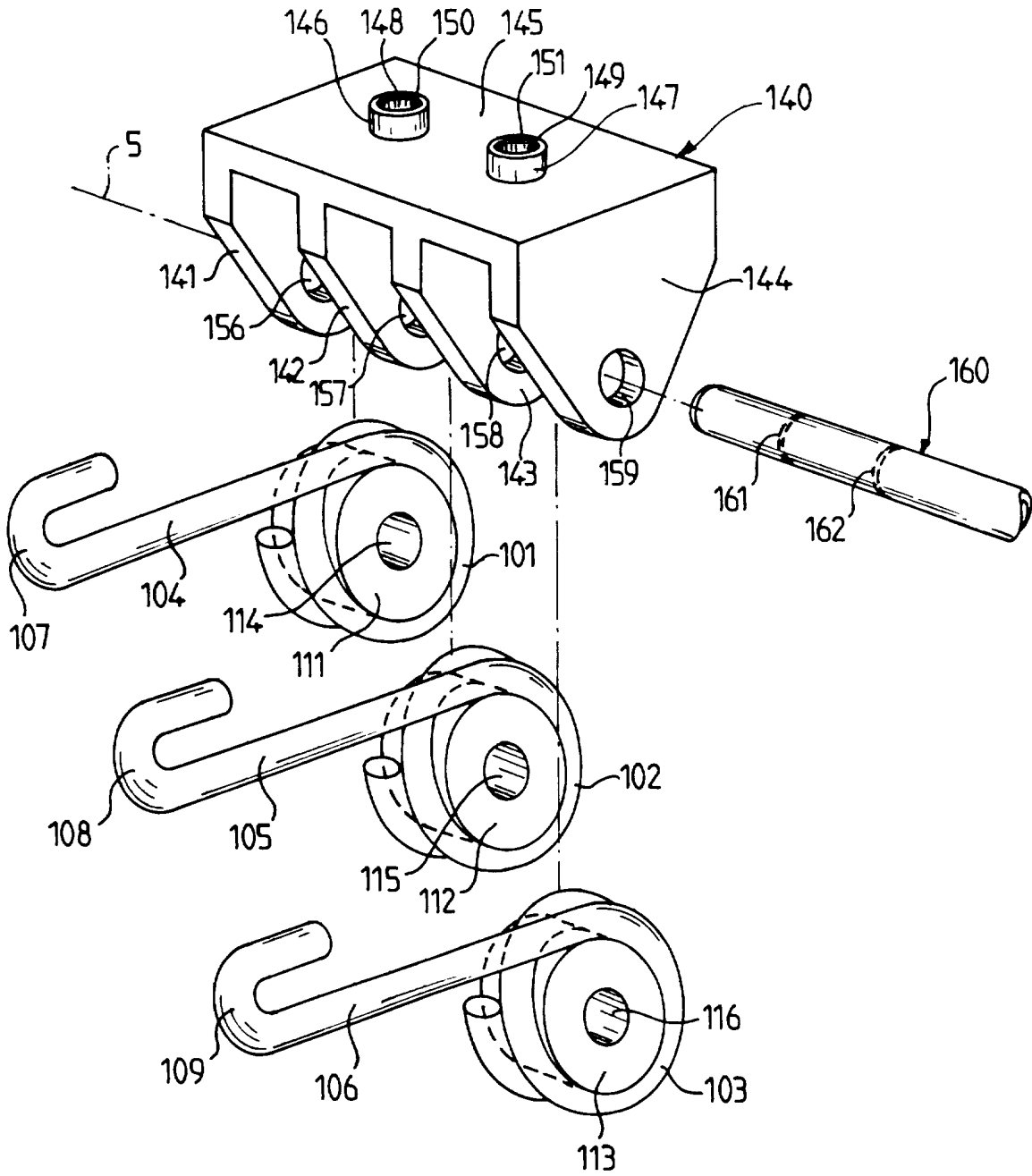


FIG. 14

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
dépôtées avant le commencement de la recherche

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	DE 195 10 615 A (LEMFOERDER METALLWAREN AG) 26 septembre 1996 (1996-09-26) * colonne 2, ligne 14 - ligne 36; figures 1-3 *	1,2, 7-11,13
A	ANONYMUS: "COMPUTER CONTROLLED ENERGY ABSORBING STEERING COLUMN FOR AUTOMOTIVE USE" RESEARCH DISCLOSURE, no. 359, 1 mars 1994 (1994-03-01), pages 157-159, XP000440547 INDUSTRIAL OPPORTUNITIES LTD. HAVANT., GB ISSN: 0374-4353	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B62D

Date d'achèvement de la recherche
21 septembre 1999

Examinateur
Kulozik, E

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire
- T : théorie ou principe à la base de l'invention
- E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant

1